

Image not found or type unknown



Divorce demande de renseignement

Par **valognes**, le **25/06/2009 à 12:36**

Bonjour,
J'envisage un divorce avec mon épouse, est-il possible de quitter le domicile conjugal sans formalité préalables

Par **Marion2**, le **25/06/2009 à 12:52**

Bonjour,
Absolument pas, vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du Juge aux Affaires Familiales.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/06/2009 à 15:18**

Non !
Allez voir un avocat pour préparer les formalités
vous pouvez faire un divorce amiable en signant un protocole
pour avoir des idées de rédactions: [SITE INTERNET EFFACE - PAS DE PUB SUR LE FORUM](#)
bonne lecture !